

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2022



PRODUCTION



ADDUCTION



DISTRIBUTION

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Les chiffres clés de l'eau potable en 2022

1 014
usagers
1 318 unités
de logements

Périmètres de
protection de la
ressource
effectués à 40 %

2 installations de
pompage
61
poteaux incendies
11 bassins

11 ressources
12 réservoirs
d'une
capacité de
2 855 m³

93 % de
rendement
Soit une perte
2,4 m³/km/j

304 600 m³
produits
172 600 m³
comptabilisés

96 % conformité
bactériologique
et 100 % physico
chimique sur
production et
distribution

Dettes au 31.12.2022
1 309 231 €
Annuité
~ 114 500 €
Extinction 5,5 ans

26
kilomètres
de réseaux

115 sur 120
Indice de
connaissance
et gestion du
patrimoine

Travaux réalisés
2018-2022
236 500 € HT
Taux moyen
renouvellement
0,64 %

Au 1^{er} janvier 2023
2,07
€ TTC/m³
pour 120 m³

Table des matières

1.	<u>Caractérisation technique du service</u>	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	7
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022.....	7
1.6.2.	Production	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	
1.6.5.	Autres volumes.....	10
1.6.6.	Volume consommé autorisé	10
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	<u>Tarification de l'eau et recettes du service</u>	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	12
2.3.	Recettes.....	14
3.	<u>Indicateurs de performance</u>	16
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	16
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	18
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	18
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	19
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	19
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	20
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	20
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	21
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	21
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	21
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	22
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	22
4.	<u>Financement des investissements</u>	23
4.1.	Branchements en plomb.....	23
4.2.	Montants financiers.....	23
4.3.	État de la dette du service	23
4.4.	Amortissements	23
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	24
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	24
5.	<u>Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau</u>	25
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	25
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	25
6.	<u>Tableau récapitulatif des indicateurs</u>	26

1. Caractérisation technique du service



1.1. Présentation du territoire desservi

- Le service est géré au niveau communal
 intercommunal
- Nom de la collectivité : Sainte-Foy-Tarentaise
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Sainte-Foy-Tarentaise
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

* Approbation en assemblée délibérante



1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Délégation de Service Public**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 01/02/1993
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2023
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 7 avenants

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
7	24/02/2020	Intégration nouveaux ouvrages-2 réservoirs
6	19/06/2019	Modification des conditions de facturation de l'assainissement
5	02/02/2015	Contrat concerné par l'arrêt Olivet. Validation de l'échéance initiale
4	01/01/2014	Transfert du contrat de gérance au profit de la société VE-CGE
3	05/07/2013	Introduction d'une partie fixe par unité logement
2	22/07/2008	Intégration de 2 stations de surpression. Mise hors service de 2 réservoirs.
1	18/11/2005	Individualisation du comptage (loi SRU) et décret 2001-1220 (qualité de l'eau), création d'une redevance incendie.

- Nature exacte de la mission du prestataire : affermage - exploitation et entretien des installations et ouvrages du service eau potable



1.3. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **753** habitants au 31/12/2022 (774 au 31/12/2021).



1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **1 014** abonnés au 31/12/2022 (991 au 31/12/2021).

Commentaire concernant le nombre d'abonnés desservis : la commune de Sainte Foy étant une commune touristique, le nombre d'abonné est supérieur au nombre d'habitant.

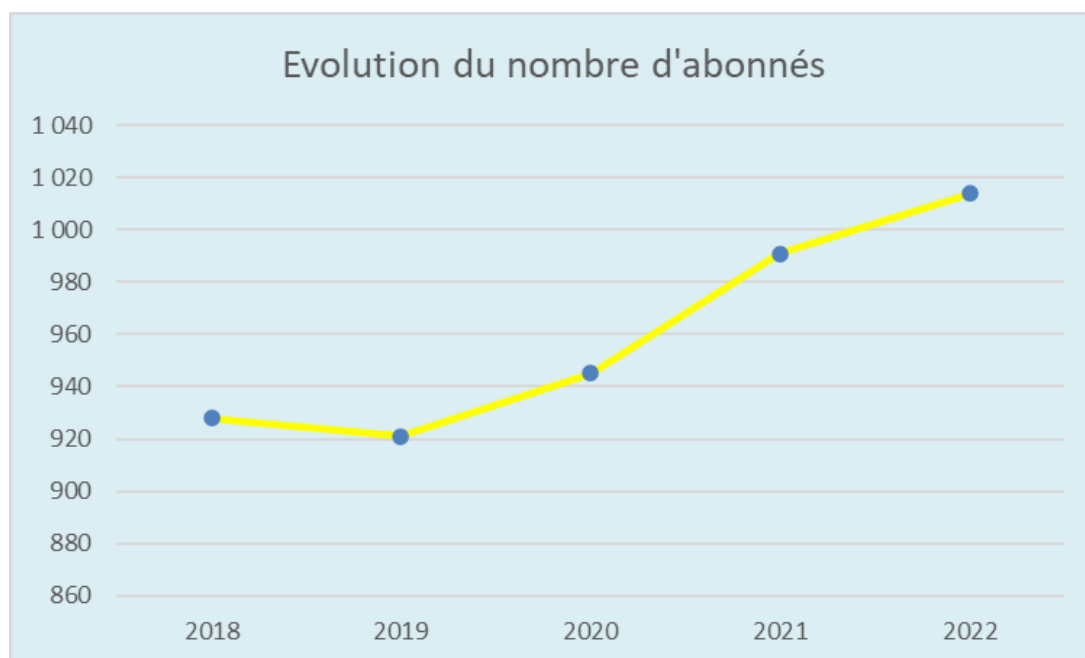
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Sainte-Foy-Tarentaise					
Total	991			1 014	2,3%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **39,14 abonnés/km** au 31/12/2022 (38,34 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 0,74 habitants/abonné au 31/12/2022 (0,78 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **170 m³/abonné** au 31/12/2022. (162 m³/abonné au 31/12/2021).



1.5. Eaux brutes



1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **304 587 m³** pour l'exercice 2022 (339 520 m³ pour l'exercice 2021).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
GRANDE VIE CLAIRE			26 116	25 313	-3,1%
LA THUILE			62 052	52 376	-15,6%
LES PIGETTES			5 801	7 037	21,3%
PLAN SAINT ANDRE (Planay)			20 056	17 147	-14,5%
LES GRANGES			81 983	68 525	-16,4%
LA MASURE EDF					
LE MIROIR INFERIEUR			20 91	27 173	29,9%
LE MIROIR SUPERIEUR					
CHENAL			24 744	8 808	-64,4%
BON CONSEIL HAUTE			92 959	97 640	5%
BON CONSEIL BASSE					
LES FOYERES D'EN BAS (Plan bois)			4 898	568	-88,4%
Total			339 520	304 587	-10,3%

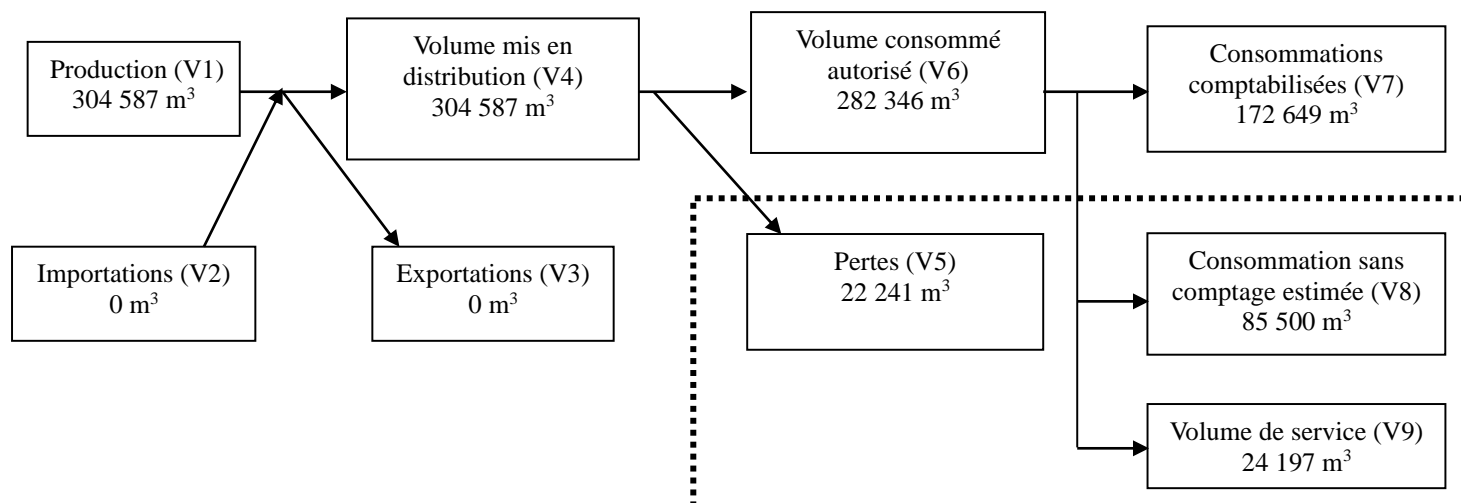
Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

1.5.2. Achats d'eaux brutes SANS OBJET



1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



1.6.2. Production

Les volumes produits sont identiques aux volumes prélevés (cf tableau prélèvement à la source) soit au total 304 587 m³ pour 2022

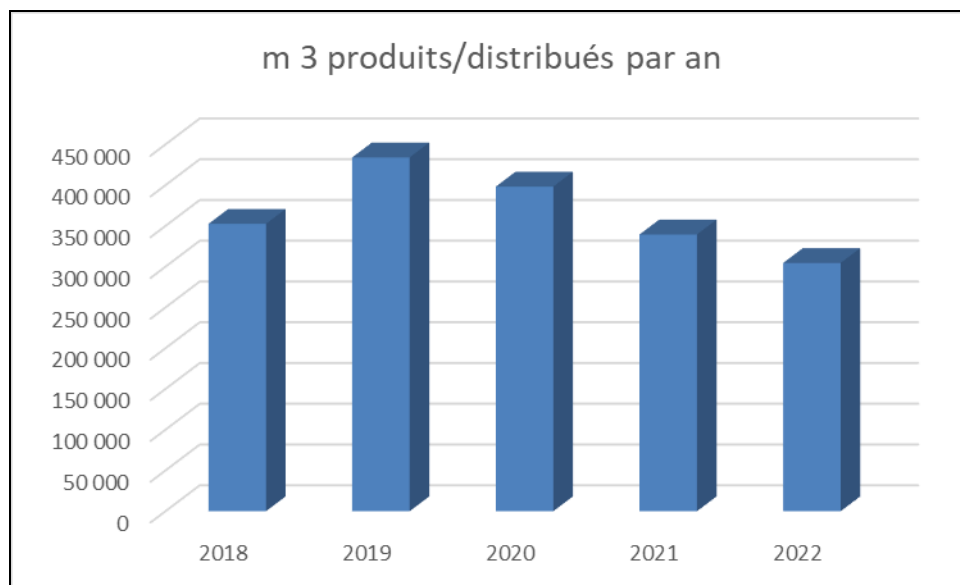


Tableau de synthèse : du prélèvement à la distribution

Captage	Réservoir	Capacité (m ³)	Traitement	Desserte
Grande Viclaire	Grande Viclaire	200	UV+Javel	Petite et grande Viclaire
Miroir sup	Miroir sup	120	Sans traitement	Réservoir miroir inf
Miroir inf	Miroir inf	40	Javel	Miroir et la Masure
Masure EDF	La Masure	120	Sans traitement	Pompage vers réservoir des Granges
Plan saint André	Le Planay	300	UV+Javel	Planay dessus et dessous – La Croix- Pravanier – Plan de Suet – maillage réservoir la Masure
Les Granges	Les Granges	500	Javel Pompage	Raffort – Chavarnier – Le Bathieu – Villard – Chef-lieu – pompage réservoir Bon Conseil
Les Foyères d'en Haut et d'en bas	Plan des Bois	300	Javel - UV	Plan Bois Réservoir Bon Conseil
Bon conseil d'en Haut et d'en bas	Bon Conseil ancien Bon Conseil	150 1 000	Chlore	BonCon – La Turnaz – maillage réseau des Granges - La Bataillette- Montalbert – Maisons dessous - défense incendie La Thuile
La Thuile	La Thuile	50	Sans traitement	La Thuile – Jorat – Bar Longue
Le Chenal	Le Chenal	60	Sans traitement	Chenal dessus et dessous
Les Pigettes	Les Pigettes	15	Sans traitement	Les Pigettes Piperon
11	12	2 855		

1.6.3. Achats d'eaux traitées

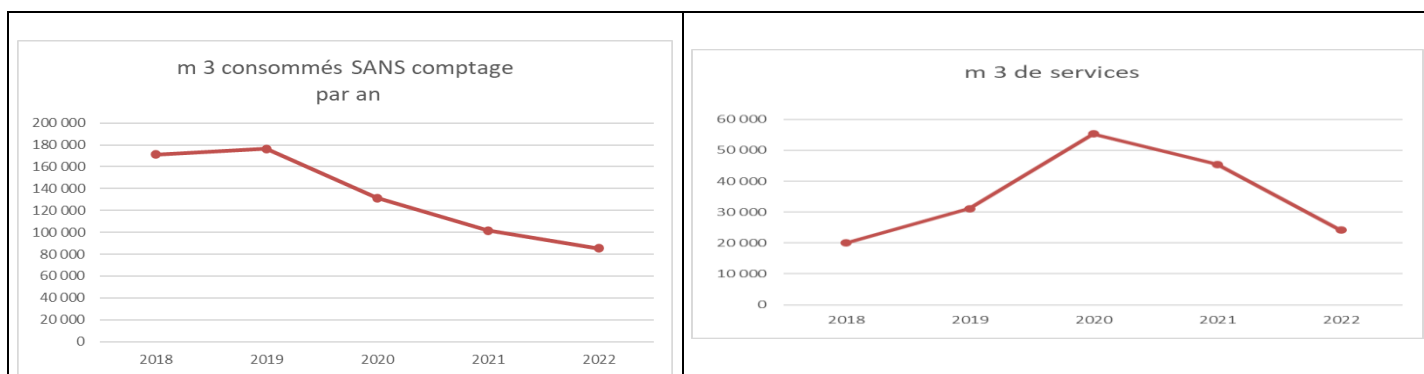
SANS OBJET



1.6.4. Autres volumes



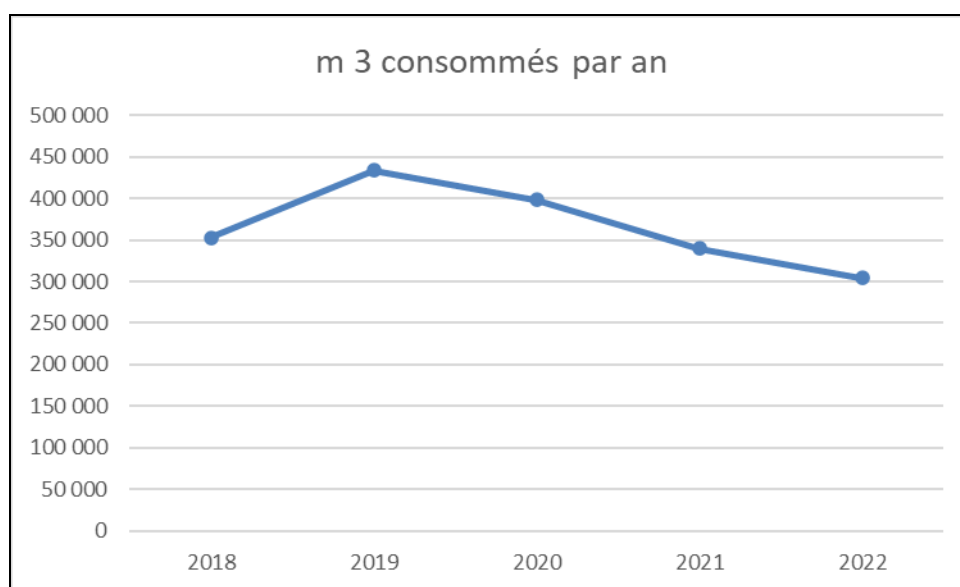
	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	101 500	85 500	-15,8%
Volume de service (V9)	45 419	24 197	-46,7%



1.6.5. Volume consommé autorisé



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	307 603	282 346	-8,2%



1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **25,91 kilomètres** au 31/12/2022 (25,85 au 31/12/2021).

2. Tarification de l'eau et recettes du service



2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

La facturation de la part fixe s'établit par unité de logement, soit **1 318 unités de logements** en 2022.

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

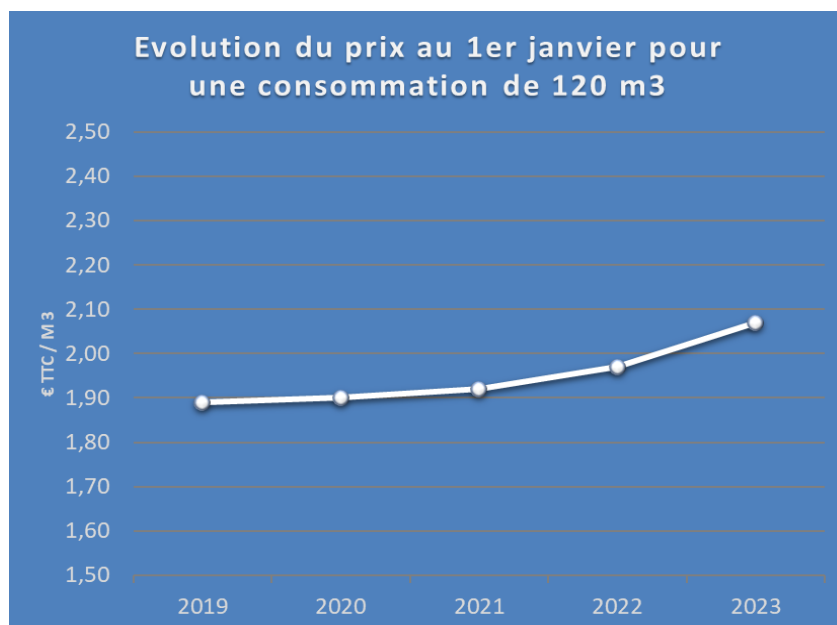
Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m ³	0 €/m ³	0 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement y compris location du compteur	100,13 €	106,04 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m ³	0,756 €/m ³	0,7978 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m ³	0 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³

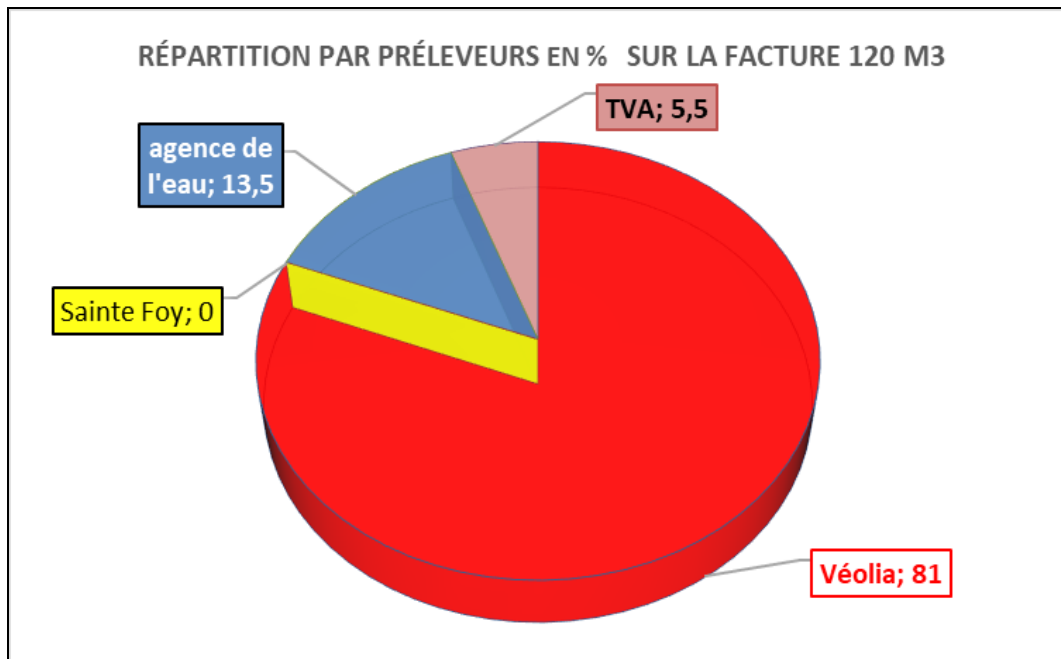


2.2. Facture d'eau type

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type 120 m ³ au 1 ^{er} janvier en €	2019	2020	2021	2022	2023	Variation en %
Part de la collectivité						
Part fixe annuelle	0	0	0	0	0	0
Part proportionnelle	0	0	0	0	0	0
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	0	0	0	0	0	0
Part du délégataire						
Part fixe annuelle	95,74	96,88	97,06	100,13	106,04	5,9 %
Part proportionnelle	86,28	86,70	87,46	90,72	95,74	5,5 %
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	182,02	183,58	184,52	190,85	201,78	5,7 %
Taxes et redevances						
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0	0	0	0	0	0 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	32,40	32,40	33,60	33,60	33,60	0 %
TVA	11,79	11,88	12	12,34	12,95	4,9 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	44,19	44,28	44,60	45,94	46,55	1,3 %
Total	226,21	227,86	230,12	236,79	248,33	
Prix TTC au m³	1,89	1,90	1,92	1,97	2,07	5,1 %

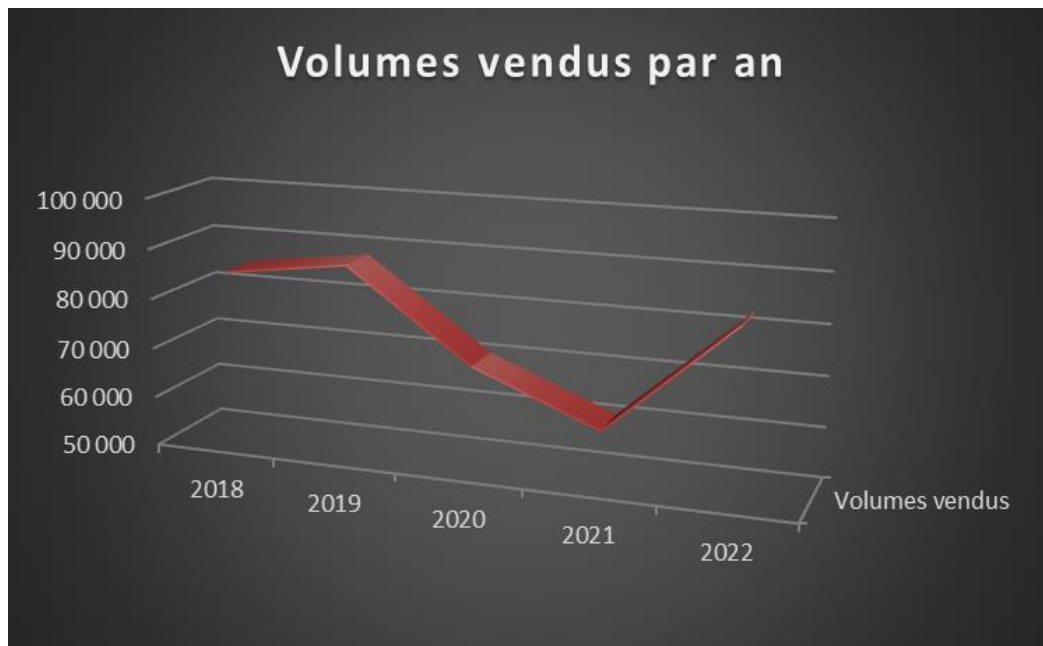




La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2022 sont de 82 950 m³/an (_60 460 m³/an en 2021) :

Volumes vendus	2018	2019	2020	2021	2022
Domestiques ou assimilés	84 755	88 036	70 348	60 460	82 950
%		+ 3,9 %	-20 %	-14 %	+37 %



Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants : formule contractuelle d'actualisation des prix VéoIia



2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	0	0	0
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros	0	0	0
Recette d'exportation d'eau brute	0	0	0
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0	0
Total recettes de vente d'eau	0	0	0
Recettes liées aux travaux	/	/	/
Contribution exceptionnelle du budget général	378 055	309 742	
Autres recettes (préciser)	/	/	/
Total autres recettes	378 055	309 742	

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	137 957	184 600	36,8
<i>dont abonnements</i>	/	/	/
Recette de vente d'eau en gros	0	0	0
Recette d'exportation d'eau brute	0	0	0
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	/	/	/
Total recettes de vente d'eau	137 957	184 600	36,8
Recettes liées aux travaux	3 634	0	
Autres recettes (préciser)	7 288	3 771	
Total autres recettes	10 922	3 771	

2.4 Budget du service

2.4.1 Collectivité : commune de Sainte Foy

Budget (M 49)		2020	2021	2022
		Investissement	478 600	581 800
	Fonctionnement	506 800	581 800	567 700
	TOTAL	985 400	1 163 600	1 381 500

NB : montants répartis 50 % eau 50 % assainissement

2.4.2 Concessionnaire (VEOLIA) Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE)

VEOLIA EAU-COMPAGNE GENERALE DES EAUX

Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation Année 2022

(en application du décret du 14 mars 2005)

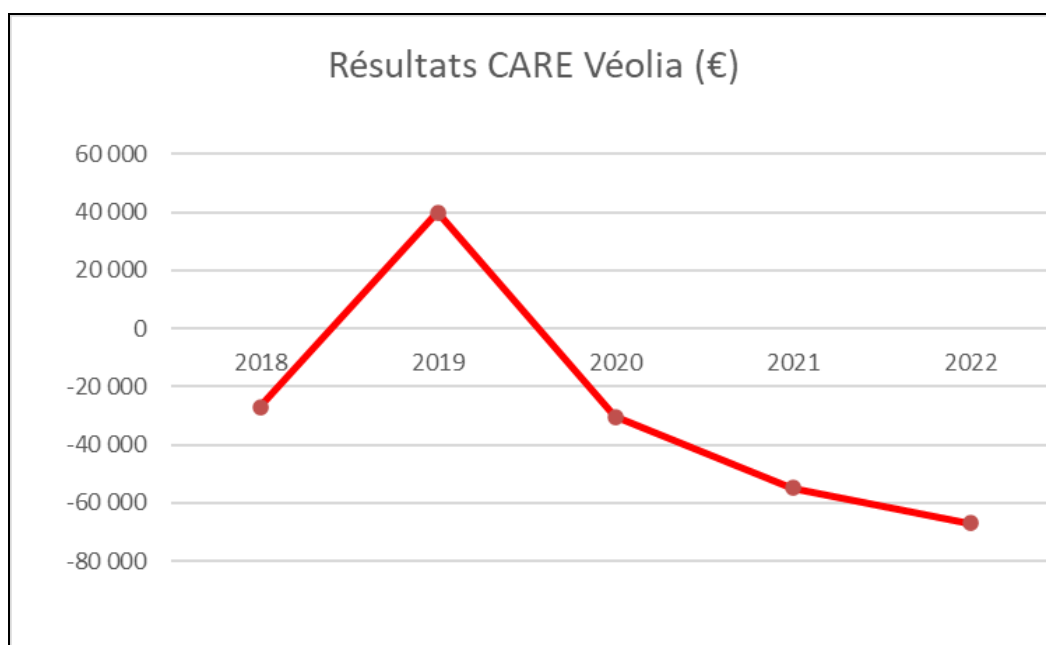
Collectivité: B0720 - ST FOY TARENTEISE

Eau

LIBELLE	2021	2022	Ecart %
PRODUITS	174 765	226 840	29,80 %
Exploitation du service	147 740	199 113	
Collectivités et autres organismes publics	16 095	23 955	
Travaux attribués à titre exclusif	3 634	0	
Produits accessoires	7 288	3 771	
CHARGES	229 569	293 729	27,95 %
Personnel	82 376	86 169	
Energie électrique	10 045	70 390	
Produits de traitement	250	154	
Analyses	9 146	8 613	
Sous-traitance, matériels et fournitures	27 628	21 784	
Impôts locaux et taxes	2 159	2 662	
Autres dépenses d'exploitation	46 186	42 610	
télécommunications, poste et telegestion	2 432	3 162	
engins et véhicules	5 135	12 059	
informatique	6 034	9 909	
assurances	1 886	1 170	
locaux	34 862	16 867	
autres	- 4 140	- 540	
Contribution des services centraux et recherche	2 776	4 836	
Collectivités et autres organismes publics	16 095	23 955	
Charges relatives aux investissements	27 221	27 630	
investissements incorporels	27 221	27 630	
Charges relatives aux comptes du domaine privé	3 303	3 650	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	2 385	1 289	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 54 805	- 66 890	-22,05 %
RESULTAT	- 54 804	- 66 889	-22,05 %

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

03/03/2023



3. Indicateurs de performance



3.1. Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	52	4	49	2
Paramètres physico-chimiques	23	0	19	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	92,3%	95,9%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	95%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	105

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau



3.3.1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

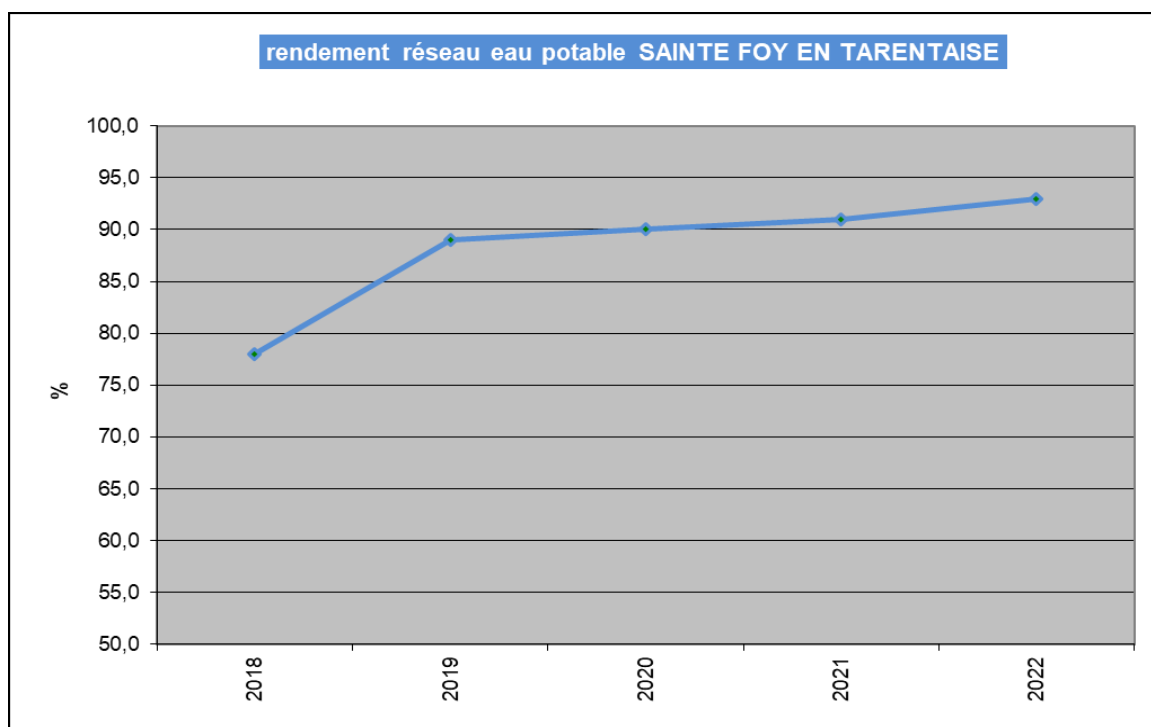
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	90,6 %	92,7 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	32,6	29,86
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	18 %	27 %





3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **14 m³/j/km** (19 en 2021).

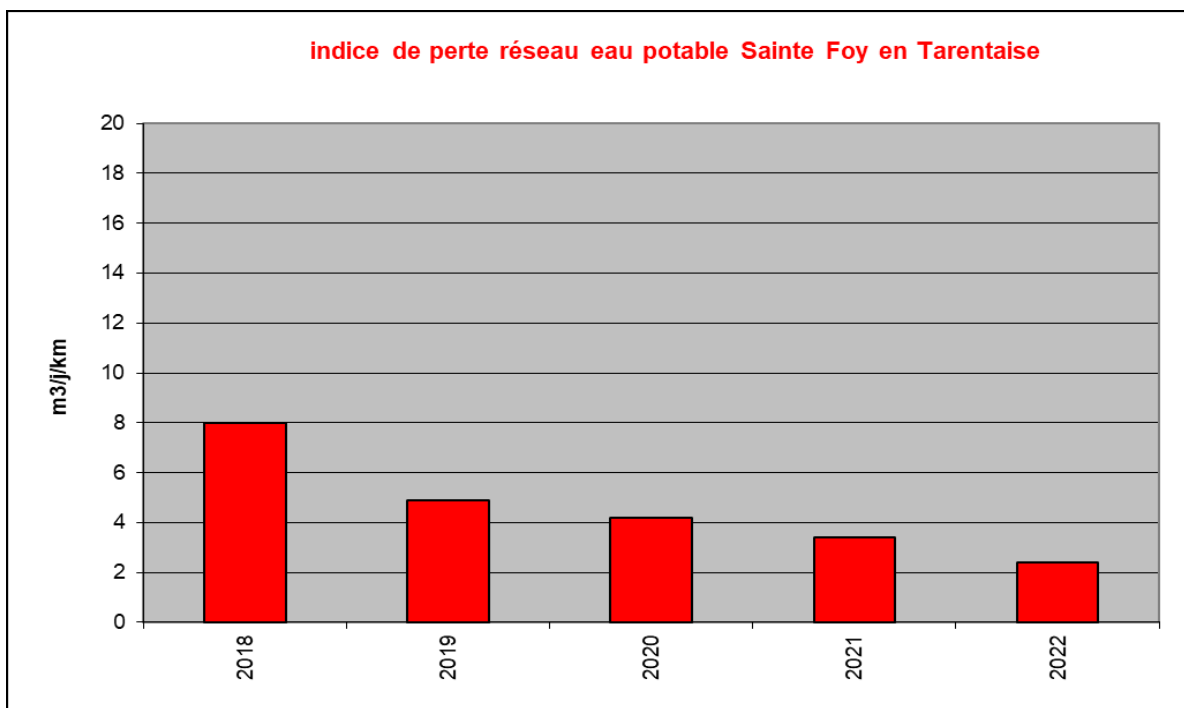


3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de **2,4 m³/j/km** (3,4 en 2021).





3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, 0,831 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Désignation	Année	ml	Matériau	Cout (€ HT hors frais généraux)	Entreprise
Réseaux humides la Thuile		105	PE Ø63	157 800	Eurovia
		75	PE Ø90		
		370	PE Ø125		
Sous total		550			
Réseaux humides Le Chavarnier	2022	22	PE Ø50	42 800	Etral TP
		87	PE Ø63		
		20	fonte Ø100		
Sous total		129			
/	2021	/	/	/	/
Réseaux humides Le Villard	2020	152	PE Ø63	35 900	Marmottan TP
/	2019	/	/	/	/
/	2018	/	/	/	/
TOTAL 2022-2018		831		236 500	
Ratio annuel		166 ml/an		47 300 € HT/an	

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,64%**.



3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **40%** (40% en 2021).



3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, 2 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (2 en 2021), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **1,97** pour 1 000 abonnés (2,02 en 2021).



3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **1** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de **100%** (100% en 2021).



3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €		1 309 231
Epargne brute annuelle en €		236 449
Durée d'extinction de la dette en années		5,5

Pour l'année 2022, la durée d'extinction de la dette est de **5,5 ans**.

Commentaire concernant l'encours de la dette : le budget ne fait pas la distinction entre eau et assainissement. En conséquence, dans le cadre du transfert de compétence à la CCHT, lorsqu'il est impossible de distinguer les deux compétences, une répartition 50 / 50 a été convenue. idem pour épargne brute



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	8 969	5 857
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021	569 458	320 560,12
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2021	1,58	1,83

Pour l'année 2022, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2021 est de **1,83 %** (1,58 en 2021).



3.9. Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur :

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, le taux de réclamations est de **2,96** pour 1000 abonnés.

4. Financement des investissements



4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre total des branchements	668	673
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		



4.2. Montants financiers

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	272 600	373 300
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	378 055	309 742

NB : montants répartis 50 % eau 50 % assainissement



4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 309 231
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	79 071
	en intérêts	35 464

NB : montants répartis 50 % eau 50 % assainissement



4.4. Amortissements

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 91 955 € (91 955 € en 2021).

NB : montants répartis 50 % eau 50 % assainissement

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



- Programme d'équipement des bassins en comptage et réduction des débits
- Maîtrise des débits de service

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



EAU POTABLE													
Opérations	Année prévisionnelle de réalisation	Montant estimé de l'opération € HT 2021	Montant actualisé de l'opération (travaux+Moe+SPS+cc+ contrôle qualité+pub) € HT 2023	Coût des travaux uniquement € HT 2023	Durée estimée des travaux (mois)	Degré de priorité des travaux (court terme 0-5 ans moyen terme 5-10 ans long terme > 10 ans)	Etat d'avancement 2023			Plan financement prévisionnel (si connu et notifié par organisme)			Commentaires (description sommaire projet: ml, chambre, type voirie, ouvrage spécifique etc... - précision sur le stade d'avancement du projet - bureau d'étude - plan de financement - difficultés rencontrées etc...)
							réalisée	NON réalisée	En cours	Emprunt	Dép 73	Agence Eau RMC	
La Thuile d'en haut Amélioration réseau	2022	90 000					X						réalisé en 2022 - emprunt 500 000 € - travaux en commun voirie-eau/électricité/ Répartition emprunt au prorata?
La Thuile d'en bas Amélioration réseau	2022	50 000						X					à intégrer avec le réservoir La Thuile
sous total		140 000											
Le Planay dessus Amélioration réseau	2023	100 000	100 000					X					reporter en 2024
sous total		100 000	100 000										
Mise en place des périmètres immédiats de protection des captages													procédures DUP en cours
protection et captation La Thuile/Granges/Bonconseil / projet immo - GC													RAD Véolia
réservoir la Thuile (à refaire)			900 000						X				RAD Véolia - 2023/2024 - MDe Merlin/altitude VRD - 300 m3 -amélioration réseau+pompage Thuile/Bon conseil
pose compteur en tête chef-lieu pour recherche de fuite													RAD Véolia
pompage La Thuile vers Bon conseil (dossier UTN) 2020								X					à intégrer avec réservoir La Thuile
TOTAL		240 000	1 000 000										

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau



5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

52 € (une demande) ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0003 €/m³ pour l'année 2022 (0,0003 €/m³ en 2021).



5.2. Opérations de coopération décentralisée

SANS OBJET

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Indicateurs descriptifs des services				
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	/	/	1 927
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	1,92	1,97	2,07
Indicateurs de performance				
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97,9 %	92,3 %	95,9 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable sur 120	105	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	90 %	90,6 %	92,7 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	24	19	14
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	4,22	3,4	2,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	/	/	0,64 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	40 %	40 %	40 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0003	0,0003

